



On a commencé par façonner le paysage, reconstituer les bocages. On a restauré les mares, réempoisonné avec des espèces locales, et la vie est repartie !



James Guérin, propriétaire du domaine de Verlande (Loire-Atlantique), un territoire labellisé.

La protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont l'affaire de tous. Les propriétaires fonciers peuvent aussi se mobiliser avec le label Territoires de faune sauvage.

Créé en 2005 par European Landowners' Organization (Organisation européenne des propriétaires fonciers), ce label valorise les **territoires multifonctionnels, alliant activités socio-économiques, protection et sauvegarde des milieux naturels**. En France, le label est porté par la Fondation François Sommer qui le coordonne, l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs.

Le label valorise le travail mené par des propriétaires qui proposent habitats et quiétude à la vie sauvage.

UN LABEL, POUR QUI ?

Les propriétaires privés à titre individuel ou collectif (associations ou collectifs de propriétaires...), personnes physiques ou morales (entreprises, groupements forestiers, etc.).

Les propriétaires publics (collectivités territoriales, etc.), partenaires d'acteurs privés pour la gestion de leur territoire.

COMMENT CANDIDATER ?

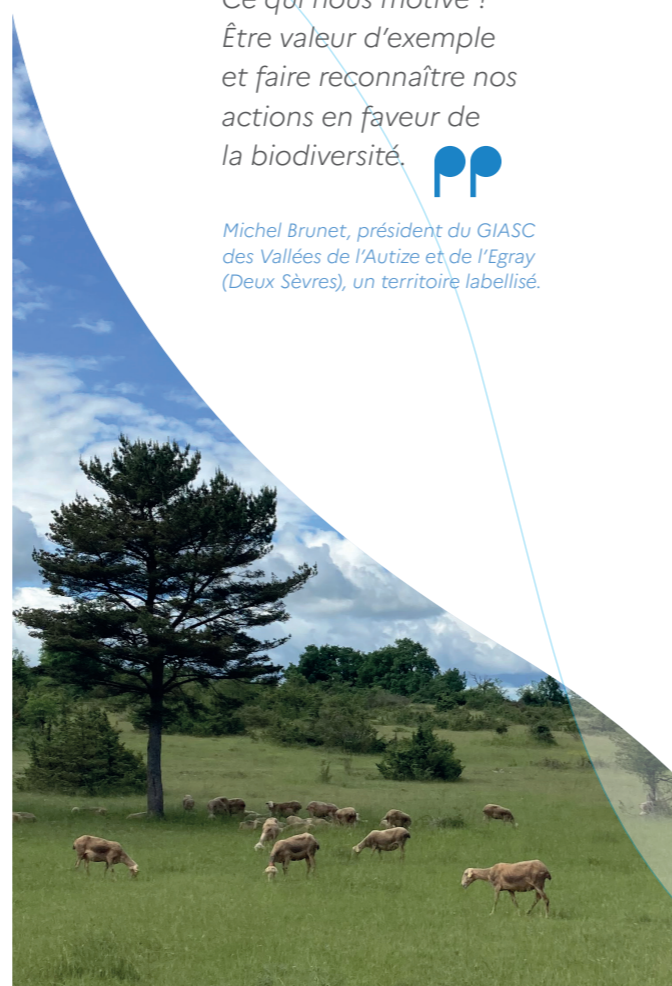
Le dossier de candidature est évalué au niveau national par l'Office français de la biodiversité, la Fédération nationale des chasseurs et la Fondation François Sommer, et validé au niveau européen par European Landowners' Organization



Ce qui nous motive ?
Être valeur d'exemple
et faire reconnaître nos
actions en faveur de
la biodiversité.



Michel Brunet, président du GIASC des Vallées de l'Autize et de l'Egray (Deux Sèvres), un territoire labellisé.



1 PRISE DE CONTACT

Le propriétaire sera accompagné tout au long du processus par le coordinateur national du label.



2 SIGNATURE DE LA CHARTE

Le propriétaire s'engage à respecter le règlement du label et mettre en œuvre des pratiques durables sur son territoire.



3 LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature contient une carte du territoire, de ses habitats et un recensement des espèces présentes, un descriptif des pratiques socio-économiques (sylvicoles, agricoles, cynégétiques, loisirs, éducation...), les actions spécifiques de conservation de la biodiversité et une note de gestion qui décrit les objectifs à moyen terme (5 ans) du territoire.



4 ÉVALUATION DE LA CANDIDATURE

Les trois partenaires évaluent conjointement le dossier et formulent des recommandations sur la gestion du territoire. L'évaluation de la candidature se réalise en plusieurs étapes : la visite du territoire par les partenaires locaux, la présentation du dossier par le coordinateur en Comité de sélection national et la validation par le Comité de pilotage européen.

CE QUE VOUS APPORTE LE LABEL

 **Une reconnaissance locale**, nationale et européenne pour la qualité de votre gestion.

 **La participation à un réseau** de 460 territoires européens, implantés dans 19 pays et représentant près de 2 millions d'hectares.

 **Un partage de bonnes pratiques entre pairs** pour monter en compétences sur la gestion durable de son territoire.

 **Un accompagnement** personnalisé par des experts naturalistes.

 **Une communication renforcée** aux côtés des partenaires du label.

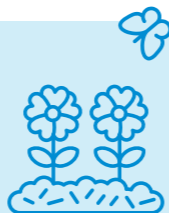
 **Un accès facilité** à des projets, formations ou financements.

PP

Nous voulons montrer à un large public que l'on peut avoir une exploitation compétitive et agir pour la biodiversité. PP

Denis et Cédric Bouclon, Ferme Bouclon (Seine Maritime), un territoire labellisé.

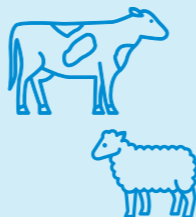
UN LABEL QUI ENCOURAGE UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES



AGRICULTURE : plantation d'arbres isolés, création de haies, de jachères fleuries favorables aux pollinisateurs, restauration de mares, fauche hors périodes de nidification, utilisation de barres d'effarouchement, récolte du centre vers l'extérieur, désherbage mécanique...



SYLVICULTURE : cloisonnement d'exploitation pour limiter l'impact des engins, sylviculture irrégulière, diversité des essences, gestion des rémanents et des bois morts au sol et sur pied, suivi de l'état de santé du gibier et de la forêt (indices de consommation, indicateurs de changement écologique et suivi biométrique) et recherche d'équilibre sylvo-cynégétique...



ZONES HUMIDES : rétablissement et maintien des continuités piscicoles, pâturage extensif, gestion des espèces exotiques envahissantes, arrêt des nitrates, restauration de tourbières, de roselières, éclaircies sélectives, entretien des berges ou frayères...

Informations & Contact :

<https://territoiresdefaunesauvage.com>
contact@territoiresdefaunesauvage.com
Coordination nationale : 06.33.82.70.22

Découvrez, en vidéo, des territoires labellisés :



www.ofb.gouv.fr
[@OFBiodiversite](https://twitter.com/OFBiodiversite)



Conception graphique  - Mai 2023



Label Territoires de faune sauvage

Valorisez votre territoire pour et par la biodiversité

